

Séance plénière du 9 décembre 2021

Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide

Allocution de Mme Eliane Tillieux,

Présidente de la Chambre des représentants

---

« Donc tu te retrouves avec tout ce vide. Les tiens ne sont plus là, tu te retrouves avec ce néant. Tu n'as personne avec qui le partager, parce que ceux avec qui tu aurais pu le partager, les tiens, sont morts, et que ceux qui sont vivants, sont les auteurs de ces crimes. Tu te retrouves donc dans un vide terrible. »

Ces quelques mots sont ceux d'une rescapée du génocide des Tutsi au Rwanda. Ils pourraient hélas s'appliquer à tout autre génocide.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le 9 décembre 1948, l'assemblée générale des Nations Unies approuvait la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

À la fin de la guerre, les Alliés s'étaient entendus pour punir les criminels de guerre nazis mais seule la notion de crime contre l'humanité figurait parmi les chefs d'inculpation du tribunal militaire de Nuremberg.

La notion de génocide proprement dite fut forgée en 1943 par Raphaël Lemkin. Ce juriste polonais d'origine juive, professeur de droit international à l'Université de Yale à New York, avait lui-même échappé de justesse aux troupes hitlériennes à la suite de l'invasion de son pays en 1939.

Profondément marqué par la possibilité qu'un État puisse ordonner la destruction de populations entières, groupes nationaux et religieux, tant du point de vue biologique que culturel, Lemkin contribua donc à l'insertion du mot 'génocide' dans la Convention adoptée en 1948 par l'assemblée générale des Nations Unies. Ce 'crime sans nom', comme l'avait appelé Winston Churchill, en avait désormais un.

En septembre 2015, cette même assemblée institua le 9 décembre comme Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime. La Belgique se devait de s'associer officiellement à cette commémoration. Ce fut chose faite avec l'adoption par notre assemblée, le 17 décembre 2020, d'une résolution en la matière portée par notre collègue Michel De Maegd.

La Chambre des représentants s'est engagée à organiser chaque année, le vendredi le plus proche du 9 décembre, une journée de réflexion autour de la question du génocide réunissant experts et passeurs de mémoire, tout en y associant la jeunesse et la société civile.

N'y a-t-il pas, en effet, de meilleur endroit qu'un Parlement, lieu par excellence de la démocratie et garant des libertés fondamentales de ses citoyens, pour organiser une telle cérémonie ?

Toutefois, la situation épidémiologique nous a une fois encore contraints à davantage de circonspection cette année. Par mon allocution d'aujourd'hui en séance plénière du 9 décembre 2021, je tiens à respecter cet engagement et à attirer votre attention sur le devoir de mémoire qui nous concerne tous. C'est un devoir élémentaire et un impératif d'ordre moral mais aussi une mise en garde contre toutes les idéologies qui contribuent à engendrer de tels crimes.

Ce devoir de mémoire est essentiel dans notre société en mutation accélérée et où le temps, celui de la réflexion, du souvenir, du recueillement fait trop souvent défaut. Il est dès lors plus que jamais nécessaire d'entretenir la Mémoire, notamment auprès des jeunes générations, pour qu'elles n'oublient jamais l'Histoire, aussi monstrueuse et inhumaine soit-elle. Cette prise de conscience doit être telle qu'elle doit vous prendre aux tripes et vous devez la transmettre. Elle doit susciter des comportements de résistance afin de s'opposer à tout ce qui porte atteinte à nos acquis fondamentaux : la démocratie, les droits humains, la liberté.

Les génocides dont nous commémorons les victimes aujourd'hui ont tous été perpétrés au 20ème siècle, le siècle des grands rassemblements populaires et de la percée de la démocratie mais aussi celui de conflits d'une ampleur sans précédent : guerres mondiales, "nettoyages" au nom d'idéologies totalitaires ou conflits ethniques dans lesquels parfois des populations entières ont été ciblées comme victimes.

C'est en 1995 que la Chambre adopta la loi tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale. La Shoah a ceci de spécifique qu'elle constitue le premier exemple de la barbarie moderne organisée de manière industrielle et scientifique. Comment les nazis ont-ils pu former de tels bourreaux ? Face à ces faits historiquement établis, comment d'aucuns osent-ils encore nier la réalité de tels crimes ? Les discours de ces 'assassins de la Mémoire' comme les a qualifiés l'historien français Pierre Vidal-Naquet dans son livre du même nom, doivent être systématiquement déconstruits et leurs mensonges réfutés.

Un rescapé des camps de concentration nazis, Benjamin Orenstein, décédé cette année, mit un point d'honneur à parcourir les écoles en France et en Europe pour témoigner de ce qu'il avait vécu. A la question qui lui était souvent posée de savoir si l'on pouvait encore vivre après la Shoah, il répondait sans ambages : « il y avait deux solutions : accepter l'humanité telle qu'elle est ou me suicider. Comme je ne voulais pas me suicider, j'ai décidé de faire avec. »

Chaque année autour de la date du 27 janvier, date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, notre Assemblée commémore les victimes de la Shoah - près de 6 millions de personnes dont quelque 29.000 belges - lors d'une séance qui se tient dans notre hémicycle. Le

27 janvier 2022, les derniers rescapés des camps et des enfants cachés pendant la guerre y livreront une nouvelle fois des témoignages émouvants sur ce qu'ils ont vécu.

Chers collègues,

Nous nous souvenons toutes et tous des atrocités commises au Rwanda en 1994. En avril 2004, à l'occasion du dixième anniversaire de ces événements le Sénat adopta une résolution sur le génocide des Tutsi et l'assassinat de citoyens belges. En trois mois, un million de personnes furent tuées. Des hommes, des femmes, des enfants périrent sous les coups de machettes ; des femmes furent éventrées pour tuer les fœtus ; les Tutsi furent massacrés à travers tout le pays.

Un autre crime, le massacre de Srebrenica, perpétré en juillet 1995 fut qualifié par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de génocide. Quelque 8000 garçons et hommes furent tués par les forces serbes de Bosnie lors de leur entrée dans la ville de Srebrenica. Ce fut la plus grande atrocité sur le sol européen depuis la seconde guerre mondiale.

Le comble de l'horreur est également survenu au Cambodge, entre 1975 et 1979, où des villages entiers furent incendiés, des populations entières massacrées. Comment la propagande de ce régime totalitaire a-t-elle pu manipuler ainsi les esprits de tout un peuple ? Ce n'est que quarante ans après les faits que le génocide perpétré par les Khmers rouges fut reconnu par la justice internationale avec la condamnation de deux dirigeants khmers encore en vie. Leur leader, Pol Pot, est, quant à lui, mort en 1998 sans avoir été jugé. Le nombre total de victimes de la politique menée par le Kampuchéa démocratique ne sera jamais connu avec précision mais on estime qu'il varie entre 1.500.000 et 2.200.000 personnes.

En juin 2015, Charles Michel, alors Premier ministre, déclara lors d'une intervention en séance plénière de notre assemblée que les tragiques événements de 1915 à 1917 perpétrés par le dernier gouvernement de l'Empire ottoman devaient être qualifiés de génocide. Comme d'autres États membres de l'Union européenne, parlements nationaux et parlements des entités fédérées, la Chambre des représentants adopta, le 23 juillet 2015, une résolution relative à la commémoration du centenaire du génocide arménien. Le Parlement belge reconnut ainsi le génocide arménien perpétré dans l'Empire ottoman comme un fait historique, nécessaire à la réconciliation entre les peuples turc et arménien, qui ne peut avoir lieu sans vérité ni œuvre de mémoire.

Si je tiens à vous rappeler ces faits, c'est parce que leur atrocité est telle qu'elle doit nous inciter à la vigilance, encore et toujours. Il faut s'imaginer la lente mais inévitable déréliction des corps, des cœurs, des esprits de toutes ces victimes. La question est lancinante : comment une telle négation de l'humanité a-t-elle pu se produire, pourquoi peut-elle encore se reproduire ? Comment lutter au quotidien contre les prodromes d'un génocide : l'engrenage infernal de la peur, de la haine, et de l'exclusion ?

Nous devons rester d'autant plus vigilants qu'en plusieurs endroits du monde, le risque de génocide est toujours présent.

Ainsi, en juillet 2021, notre assemblée a adopté une résolution visant à reconnaître et à poursuivre le crime de génocide à l'encontre des Yézidis. Ce 30 novembre, un tribunal allemand a prononcé un

jugement historique en condamnant à la perpétuité un combattant de l'État islamique pour crime de génocide suite aux exactions commises envers cette communauté kurdophone.

Chers collègues,

Ne baissons jamais notre garde. Soyons toujours vigilants. N'acceptons aucun dérapage. Certains facteurs comme un coup d'État, une fracture ethnique, des libertés religieuses ou politiques bafouées suffisent parfois à mettre le feu aux poudres. Notre travail de Mémoire mais aussi d'éducation est donc essentiel car ces événements ne peuvent pas tomber dans l'oubli. Grâce à ce travail mémoriel l'humanité a appris le sens du mot "génocide".

Comme l'a rappelé le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, « la prévention des génocides concerne l'ensemble de la société. Il est crucial que nous nous donnions tous la main pour défendre les principes d'égalité et de dignité humaine et pour réparer les fissures et la polarisation qui sont si répandues dans nos sociétés aujourd'hui. »

Je cède à présent la parole au premier ministre.